

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2072 :

Convention entre la SEMITTEL et la Ville de Saint-Pierre pour la sécurisation du réseau de transport sur le territoire communal

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. OMARJEE Mohammad, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

Acquiesce (copie en structure)
97/107403/2025/42-2072-DE
Date de signature : 27/10/2025
Date de dépôt : 27/10/2025
David LORION

Affaire n°42/2072 : Convention entre la SEMITTEL et la Ville de Saint-Pierre pour la sécurisation du réseau de transport sur le territoire communal.

Direction Générale des Services

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place une convention entre la SEMITTEL et la Ville de Saint-Pierre à travers sa Police Municipale afin d'améliorer la sécurité des Saint-Pierrois et des usagers utilisant le réseau de transport de la SEMITTEL.

Cette convention s'applique uniquement au territoire communal de Saint-Pierre pour une durée de un an, susceptible d'être renouvelée.

Dans le cadre de cette convention, il s'agit pour les agents de la Police Municipale d'assister les agents de contrôle dans l'exercice de certaines de leurs missions mais aussi de lutter contre la délinquance, la fraude et les incivilités dans les transports publics, d'assurer une présence visible à l'intérieur des bus.

Cette convention n'a pas pour objet de transférer à la Commune la responsabilité de la sécurité, de la vérification des titres de transport mais d'être un partenaire dans les obligations de la SEMITTEL.

La SEMITTEL s'engage à faciliter l'accès libre et gratuit aux agents de la Police Municipale en service.

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention entre la SEMITTEL et la Ville de Saint-Pierre joint à la présente délibération;
- **DE L'AUTORISER**, lui, ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, **A SIGNER**, la convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION